



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 20 octobre à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal légalement
convoqués se sont réunis, en séance publique,
sous la présidence de Ghislaine HAUETER,
Maire de Freneuse.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	27
Présents	15
Votants	21

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES,
Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandrine
FRAYSSE, Renaud LAVARENNE, Luc LEFEBVRE
Patrice LEMAIRE, Corinne MANGEL, Abdelmajid
MARFAK Alain PARMENTIER Vincent RADET,
Maëva ROBIN, Mireille ROUSSEAU, Myriam
TLEMSANI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

MM., Ephraïm JOUY a donné pouvoir à Cédric
BURGNIES, Adrien LESEC a donné pouvoir Alain
PARMENTIER, Patrick RALLET a donné pouvoir à
Ghislaine HAUETER, Filipe LOPES a donné pouvoir à
Vincent RADET, Betty PILARCZYK a donné pouvoir à
Mireille ROUSSEAU, Céline MARQUES a donné
pouvoir à Nicolas DUVAL.

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

MM. Séverine BREDEL, Jessica CHIKHI, Sandra
ERARD, Aïssata FOYO, Caroline ZARIC, Christophe
RENTE.

Monsieur Patrice LEMAIRE a été élu secrétaire de
séance.

OBJET :

**TARIFS DES SEJOURS
TOUSSAINT, ALSACE

ET

SOIREE HALLOWEEN**

SEJOUR TOUSSAINT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant que le séjour de la Toussaint se déroulera à la base de loisirs du 24 au 28 octobre 2022, hébergement en chambre et pension complète.

Considérant les activités proposées, accrobranche, tir à l'arc, 1 séance de voile et VTT.

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs différenciés pour les Freneusiens et les extramuros, afin de garantir l'accessibilité financière des familles ;

Considérant que le coût total est de 4 468 € avant déduction des tickets de 480 €-Total du séjour 3 988 €

Considérant que le coût du séjour proposé est de 279.25 € par enfant ramené à 249 € après déduction des tickets

Ayant entendu l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré

⇒ **ADOpte à l'unanimité** les tarifs du séjour de la Toussaint du 24/10/22 au 28/10/22 comme suit :

TARIF	PARTICIPATION FAMILLE
Freneusiens	180 €
Extra-Muros	250 €

Soit une participation financière maximale de la Commune de 13.80 €/jour/enfant ; 1104 € maximum s'il n'y a pas d'extra-muros.

Les familles auront la possibilité de payer en plusieurs fois.

DIT qu'une réduction de 10% pourra être appliquée sur les tarifs à partir du 2ème enfant.

SEJOUR ALSACE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant que le séjour en Alsace se déroulera à Mittelwihr au village vacances « Le Mittel » du 20 au 22 décembre 2022, hébergement en chambre et pension complète, pour 8 primaires, 15 ados et 4 adultes ;

Considérant les activités proposées : visite et dégustation musée du chocolat à Colmar pour les 8 primaires et 2 adultes, pour les ados le programme est à déterminer.

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs différenciés pour les Freneusiens et les extramuros, afin de garantir l'accessibilité financière des familles ;

Considérant que le coût total est de 4 837 € ;

Considérant que le coût du séjour proposé est de 210.30 € par personne ;

Ayant entendu l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré

⇒ **ADOpte à l'unanimité** les tarifs du séjour en Alsace du 20/12/22 au 22/12/22 comme suit :

TARIF	PARTICIPATION FAMILLE
Freneusiens	150 €
Extra-Muros	210 €

Soit une participation financière maximale de la Commune de 1 380 € maximum.

Les familles auront la possibilité de payer en plusieurs fois.

DIT qu'une réduction de 10% pourra être appliquée sur les tarifs à partir du 2ème enfant

SOIREE HALLOWEEN 2022

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires, enfance et jeunesse en date du 11 octobre 2022;

Considérant la soirée dansante déguisée le 31 octobre 19h30 organisée par le centre de loisirs de Freneuse sans alcool,

Considérant les prévisions de dépenses engagées par la commune à hauteur de 750 €uros ; avec une recette prévisionnelle de 1000 € pour un bénéfice net de 250 €

Adopte les tarifs pour la soirée comme suit :

Entrée adulte 8 € avec une boisson

Entrée enfant 2 €

Valeur ticket vert 1 €

Valeur ticket jaune 8 €

⇒ **ADOpte à l'unanimité** les tarifs de la Soirée HALLOWEEN 2022

Acte exécutoire

Affichage le : 06 11 2022



Le Maire

Ghislaine HAUETER